



**Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate**  
**Parcu naturale marinu di u Capicorsu è di l'Agriate**

**REUNION DES MEMBRES DU BUREAU DU 28 AOUT 2020**

**Délibération PNMCCA\_BUR\_2020\_05**

**Adoption du compte-rendu de la réunion du bureau du 16 Septembre 2019**

- VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-4 et R. 334-1, R. 334-2, R. 334-3 et R.334-31 ;
- VU le décret n°2016-963 du 15 juillet 2016 portant création du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU l'arrêté inter préfectoral du 08 décembre 2016 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU l'arrêté inter préfectoral du 13 Juillet 2018 modifiant l'arrêté inter préfectoral du 08 décembre 2016 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU l'arrêté inter préfectoral du 28 Juin 2019 modifiant l'arrêté inter préfectoral du 08 décembre 2016 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU les propositions formulées par les organes délibérants des collectivités territoriales ou groupements de collectivités et par les personnes morales composant le conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate, suite aux modifications intervenues dans la composition de leur représentation ;

Le quorum étant réuni, les membres ont pu délibérer valablement ;

**Article 1 :**

Le Bureau approuve et adopte le compte-rendu de la réunion du Bureau du 16 Septembre 2019, conformément au document ci-après.

**Article 2 :**

Le directeur général de l'Office Français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération.

U Presidente di u Parcu naturale marinu  
di u Capicorsu è di l'Agriate,



M. Gilles SIMEONI.



Compte-rendu de la réunion  
des membres du Bureau  
du 16 Septembre 2019  
dans les locaux du Parc, à Bastia

**Étaient présents :**

Représentants de l'État et de ses établissements publics :

- Daniel FAUVRE, représenté par Maélys RENAUT
- Laurent BOULET (représente également Monsieur le Préfet de Haute Corse)

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupes compétents :

- Francis MAZOTTI
- Claudy OLMETA

Représentants de l'association « Finocchiarola – Pointe du Cap Corse » :

- David BRUGIONI

Représentants des organisations représentatives des professionnels :

- Gérard ROMITI
- Louis AZARA

Représentants des organisations locales d'usagers de loisirs en mer :

- Jean-Jacques RIUTORT

Représentants des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel :

- Christian NOVELLA
- Jean-Valère GERONIMI

Personnalités qualifiées :

- Paul-Marie ROMANI

**Membres excusés ou représentés :**

Président :

- Gilles SIMEONI

Représentants de l'État et établissements publics :

- Sans objet

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupes compétents :

- Anne-Laure SANTUCCI,
- Ange Pierre VIVONI

Représentants des organisations représentatives des professionnels :

- Bernard CESARI
- Stéphane CLÉMOT

Représentants des organisations locales d'usagers de loisirs en mer :

- Thierry CHOLET-ALLEGRIANI

Représentants des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel :

- Sans objet

Personnalités Qualifiées :

- Catherine CESARINI, procuration donnée à Monsieur Jean Jacques RIUTORT

*Le tableau annexé ci-après (annexe 1) liste les participants.*

**Équipe du Parc :**

- Madeleine CANCEMI, directrice déléguée
- Kévin Da CUNHA de FREITAS LEAL
- Anne-Charlotte DELLAMONICA
- Pierre-Ange GIUDICELLI
- Laurent RICQUIERS
- Marlène SAVELLI
- Nicolas TOMASI



## Sommaire

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 17 Juin 2019.....	4
2. Dossiers de subvention en cours .....	5
3. Point sur les actions "période estivale" 2019 .....	9
4. Question diverses .....	11

**Monsieur Gérard ROMITI**, salue l'assemblée, il représente Monsieur Gilles SIMEONI.

**Monsieur ROMITI** liste les membres excusés, puis présente l'ordre du jour :

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du Bureau du 17 Juin 2019
- 2) Dossiers de subventions en cours
- 3) Point sur les actions « Période estivale 2019 »
- 4) Questions diverses

**Monsieur ROMITI** demande aux membres présents s'ils souhaiteront aborder des sujets précis en questions diverses.

**Monsieur NOVELLA** souhaite faire un point sur les posidonies, suite à la réunion exceptionnelle qui s'est tenue durant l'été. Il demande ce que peut faire le Parc concernant les zones humides en termes d'information et de pédagogie.

**Monsieur MAZOTTI** tient à s'exprimer sur la sur-fréquentation du golfe d'Alisgiu. Ce secteur, très fréquenté du 20 juillet jusqu'à la fin du mois d'août, notamment par de grosses unités, était très poissonneux, on pouvait y trouver des rougets. Il aimerait qu'une action soit menée, sous forme d'étude sur les fonds marins du golfe afin de constater les dégâts causés par la présence de ces mouillages (jusqu'à 25).

Pour **Monsieur GERONIMI** la sur-fréquentation touristique est un problème global qui concerne beaucoup de lieux de Méditerranée. Il prend pour exemple la réserve Scandola où la biodiversité est menacée. Les dégâts sont constatés mais aucune réponse n'est apportée.

**Monsieur MAZOTTI** a lu dans le magazine Le figaro un guide listant les meilleurs mouillages de Corse dans lequel figure le golfe d'Alisgiu.

**Madame CANCEMI** indique que les questions relatives à la sur-fréquentation, aux mouillages et aux zones humides mais également la gestion des posidonies seront traitées en « questions diverses ».

## **1. Approbation du compte rendu de la séance du 17 Juin 2019**

**Monsieur ROMITI** demande s'il y a des observations.

*Le compte-rendu de la réunion du des membres du Bureau du 17 juin 2019 est adopté à l'unanimité.*

---

<b>Délibération</b>	<b>Le compte-rendu du Bureau du 17 Juin 2019 est approuvé à l'unanimité.</b>	<b>PNMCCA_BUR_2019_16</b>
---------------------	----------------------------------------------------------------------------------	---------------------------

---

## 2. Dossiers de subventions en cours

**Madame CANCEMI** fera un compte-rendu à la fin de ce point afin de récapituler tous les dossiers de subventions ainsi que les sommes allouées sur l'année 2019.

**1.** Le dossier qui n'était pas passé en Bureau est celui de la commune de Meria qui a subi une accumulation exceptionnelle de posidonies. Le phénomène s'est produit sur certains sites, aussi le Président, Monsieur SIMEONI a réuni toutes les personnes intéressées et a demandé une intervention exceptionnelle aussi bien de la part du Parc que de la part de la CdC pour aider les communes à trouver une situation plus équilibrée quant à leurs activités socio-économiques.

Ce dossier n'ayant pas pu passer au bureau du 17 juin 2019 il est proposé aujourd'hui. La commune de Meria a fourni un devis d'un montant de 10.500,00 €. Le Parc pourrait intervenir à hauteur de 8.400,00 € (soit 80%) et la commune de Meria financerait les 2.100,00€ restant.

Deux communes ont été aidées pour la gestion des banquettes de posidonies, Ruglianu et Patrimoniu. Aujourd'hui le Parc pourrait aider la commune de Meria si le Bureau accepte.

### Commune de Ruglianu :

- Devis d'un montant de : 16.500,00 €
- PNMCCA : 13.800,00 €, soit 80 %
- Autofinancement de la commune de Ruglianu : 2.700,00 €

### Commune de Patrimoniu :

- Devis d'un montant de : 7.260,00 €
- PNMCCA : 5.808,00 €, soit 80 %
- Autofinancement de la commune de Patrimoniu : 1.452,00 €

**Madame RENAUT** souhaite s'exprimer sur le cas très particulier de la commune de Meria vue sa particularité. Elle souhaiterait savoir, au regard de la difficulté technique quant à l'enlèvement des posidonies, si les coûts annoncés ont été calculés en fonction des sommes disponibles ou s'ils correspondent à une réalité.

**Madame CANCEMI** indique que la demande de la commune de Meria avait évalué le déplacement des banquettes sur une très large partie de la plage, il leur a donc été demandé de faire établir un autre devis car il n'était pas envisageable de procéder à un déplacement aussi important et donc réduire la partie à traiter aux abords du restaurant. Ce travail a été compliqué à effectuer, mais cette année, la quantité de feuilles était tellement importante que les amas se formaient à nouveau régulièrement.

**Monsieur NOVELLA** revient sur la notion de couloir proportionnel à la longueur de la plage qui avait été évoqué lors de la réunion précédente. Il félicite la préservation des posidonies dans leur totalité.

**Madame CANCEMI** souhaite réunir l'ensemble des maires sur le sujet de la gestion du « système plage », une date sera proposée, elle pourrait se tenir dans les locaux de la Communauté des communes du Cap Corse. Lors de cette réunion, il sera expliqué ce qu'est l'habitat posidonie, l'espèce *Posidonia oceanica*, et ses caractéristiques, ses protections multiples mais également comment gérer le système plage (banquettes, activités économiques) avec l'aide du Parc. Madame CANCEMI insiste sur le fait que si le Parc décide d'aider les communes, ce sera lorsqu'il s'agira de quantités de posidonies non négligeables qui impacteraient notamment les activités économiques.

**Monsieur MAZOTTI** craint, par rapport aux aides, qu'il se produise l'effet inverse de celui escompté, à savoir l'installation de buvettes, de restaurants de plage et autres.



**Madame CANCEMI** se montre rassurante en insistant bien sur le fait que le Parc et tous les partenaires seront là pour proposer une gestion des banquettes si la plage est tapissée sur toute la longueur et largeur ; il s'agira là uniquement de favoriser l'accès à la plage. Le travail s'effectue avec les services de la CdC (sapeurs forestiers, service environnemental) de manière ponctuelle pour aider. Cela est de l'expérimentation, ce sera un travail sur du long terme.

**Monsieur NOVELLA** aimerait que les habitants soient associés à cette démarche.

**Monsieur ROMITI** a pu se rendre compte que les usagers commencent à prendre conscience de l'effet protecteur des banquettes de posidonie sur les plages. Il pense qu'il faudrait que la CdC et le Parc gardent la gestion sur cette problématique. Il souhaiterait que les touristes et les professionnels du tourisme s'adaptent.

**Madame CANCEMI**, souligne que seulement trois plages ont été subventionnées (malgré les taux exceptionnels de banquettes de cette année). Ont été traitées uniquement les situations exceptionnelles.

**Monsieur ROMITI** insiste sur la prise de conscience que doivent avoir les usagers vis-à-vis des posidonies.

**Monsieur AZARA** a fait le constat que lorsqu'on informe les usagers sur le rôle de la posidonie, leur présence ne les dérange plus.

*Adoption à l'unanimité des trois demandes de subvention relatives à l'enlèvement et la remise en place des banquettes de posidonies.*

---

Délibération	Le Bureau adopte à l'unanimité les trois demandes de subvention relatives à l'enlèvement et la remise en place des banquettes de posidonies	PNMCCA_BUR_2019_17
--------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------

---

**2. Madame CANCEMI** présente une action de l'association Cap Corse Handicap. Le PNMCCA pourrait être un lieu où tout le monde peut venir pour visiter, nager,... Le slogan « Un Parc pour tous » a été lancé. L'association sollicite une aide auprès du Parc pour une action qui se déroule 14 au 18 Septembre 2019, qui consiste en un échange avec des personnes amputées qui viennent du Nord de la France pour essayer de montrer au grand public, en Corse comme sur le Continent, comment les personnes à mobilité réduite peuvent nager, faire du paddle, du vélo, etc, avec des outils adaptés.

Ce type d'actions est prévu au plan de gestion dans la finalité 19 et 19d.

Le coût total de cette action est de : 22.500€, avec une participation du Parc à hauteur de 12.000€, soit 53%. Le reste sera assuré par les cotisations des adhérents, ainsi que des aides allouées par le Lion's Club, le Rotary Club, la CAB et la communauté des communes du Cap Corse.

**Madame RENAUT** demande comment a été découpé le plan de financement car elle ne comprend pas pourquoi le Parc souhaiterait financer cette action à hauteur de 53% alors que le Rotary Club prend si peu en charge.

**Madame CANCEMI** lui indique que le Parc a une capacité de financement qui peut aller jusqu'à 80%. Pour le moment il n'y a pas de limite. Lorsque le plan de gestion sera approuvé au Conseil d'administration, l'équipe du Parc élaborera un règlement plus précis sur les subventions.

**Monsieur RIUTORT** suppose que pour les années suivantes il pourra y avoir une hiérarchisation en fonction des projets, si la demande devient importante.

**Monsieur MAZOTTI** indique que Monsieur VALERY a présenté son projet à la communauté des communes du Cap Corse, pour faire découvrir le Cap et montrer qu'il peut être accessible aux PRM. **Monsieur VALERY** souhaitait attirer l'attention des maires sur le potentiel « accessibilité » du territoire. Cet événement permet de montrer que les PRM peuvent être accueillies sur un territoire compliqué.

**Monsieur NOVELLA** relaie le souhait de Monsieur VALERY qui voudrait un tapis d'accès sur les plages, ce qui est louable.

**Madame RENAUT** rappelle qu'un des objectifs du document stratégique de façade de Méditerranée est l'accès à la mer et les pratiques de baignade et toutes autres pratiques sportives à tous les types de handicaps, ce qui engendrera dans un futur assez proche le montage de plan de financement pour équiper de façon peu coûteuse.

**Madame CANCEMI** explique que les communes ne peuvent pas monter ce genre de projet, il faut que le Parc essaie de faire comprendre aux maires qu'il faut favoriser l'accès aux handicapés.

#### Plan de financement proposé :

- Coût total l'action : 22.500,00 €
- PNMCCA : 12.000,00 €, soit 53,33%
- Autres financements :
  - o Cotisations des adhérents de l'association
  - o aides allouées par le Lion's Club
  - o le Rotary Club
  - o la CAB
  - o la communauté des communes du Cap Corse

---

<b>Délibération</b>	<b>Le Bureau adopte à l'unanimité l'aide allouée à l'association Cap Corse Handicap</b>	<b>PNMCCA_BUR_2019_18</b>
---------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------

---

**3. Madame CANCEMI** présente un contrat de parrainage. Le club nautique de Macinaghju organise une course de bateau à voile (moyens non impactants sur l'environnement) du 19 au 20 Octobre 2019, La Sfida Capicursina. Le club a sollicité l'intervention du Parc à hauteur de 10.000€ sur un montant total de 27.930€. Les autres partenaires sont la CdC, le CDV, la commune de Ruglianu, les inscriptions des coureurs (4.000€) et des partenaires privés (1.850€)

La différence entre une subvention et un contrat de parrainage : lorsque le Parc octroie une subvention, il n'est pas partenaire de l'opération. Dans un contrat de parrainage le Parc peut être partenaire mais également présent (stand, conférence etc). Ce type de contrat pourra être mis en œuvre pour 2020.

**Monsieur NOVELLA** craint que le Parc reçoive de plus en plus de demande de parrainage ou de demande de subventions, à force de parrainer ou subventionner de plus en plus de manifestations sportives. Ils aimeraient que soient établis des critères. Il aimerait que cela se concrétise par une collaboration réciproque.

**Madame CANCEMI** espère avoir le plus de demandes possibles afin que le territoire du Parc soit animé, donc aider les personnes qui mettent en avant le Parc. Il serait ainsi possible d'expliquer le Parc, de

donner la possibilité de faire vivre le territoire. Elle rappelle que le Parc est un outil de gouvernance durable (protection et partie économique).

**Monsieur ROMITI** souhaiterait que le Parc soit affiché sur des drapeaux ou sur les voiles.

**Madame CANCEMI** indique les différentes actions du Parc en termes de visibilité et de communication : sur le trail (brassard, drone), dans le film (pourquoi le Parc marin participe à cette action), pour la Sfida Capicursina (affiches avec logo AFB et Parc + veste Mer avec logo Parc et AFB).

Plan de financement proposé :

- Coût total de l'opération : 27.930,00 €
- PNMCCA : 10.000,00 €, soit 35,80%
- Autres partenaires :
  - o inscriptions des coureurs : 4.000,00€
  - o partenaires privés : 1.850,00€
  - o la CdC
  - o la commune de Rugliano

**Madame CANCEMI** demande aux membres du Bureau leur accord pour ce contrat de parrainage.

**Monsieur ROMITI** propose donc de passer au vote :

Pour : 12

Abstention : U Levante (Monsieur NOVELLA)

---

<b>Délibération</b>	<b>Le Bureau adopte à l'unanimité le contrat de parrainage avec le club nautique de Macinaggio</b>	<b>PNMCCA_BUR_2019_19</b>
---------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------

---

**Monsieur AZARA** s'interroge sur l'existence d'un service à la CdC affecté à toutes ces actions de parrainage et subvention.

**Madame CANCEMI** ne connaît pas le nombre exact de dossiers qui parviennent à la CdC. Elle précise que ces deux dossiers sont présentés aux membres du Bureau car il y a des messages sur la protection des habitats et des espèces sur le territoire du Parc marin. Elle précise que ces deux propositions ne sont pas hors sujet.

### 3. Point sur les actions « période estivale 2019 »

**Madame CANCEMI** indique que le bateau a été réparé provisoirement en attendant que les travaux définitifs soient réalisés durant le mois de décembre.

Cette année, aucun procès-verbal n'a été dressé.

- Actions de police (*Finalité 17*)
  - Pêche, anti-braconnage
  - Distribution plaquette réglementation pêche (47 pêcheurs, magasins pêche, ports de plaisance...)
  - Mouillage dans les herbiers (98 bateaux sensibilisés)
  - Respect des règles de navigation (ponton du Lotu, chenaux, vitesse...)
  - Problématique d'incursion de chalutiers italiens
  
- Action de retrait de macro-déchets (*Finalité 1*)
  - Participation à l'opération d'évacuation de déchets à l'initiative de l'association PMCC (*Centuri*)

Le Parc a participé à plusieurs reportages. Les agents ont pu présenter l'arrêté de protection des posidonies, d'interdiction d'ancrage, la présence de plaisancier ancrés dans l'herbier a permis de dresser les interdictions et de montrer comment le Parc Marin sensibilise sur cette thématique.

Le Parc a également été sollicité pour un reportage relatif au suivi du changement climatique.

- Actions de sensibilisation / communication (Finalité 19)
  - Reportage France 2
  - Distribution plaquette PNM et sets de table (3000 chacun)
  - Stand Corsica Classic

**Madame CANCEMI** informe que Monsieur BRUGIONI l'avait appelée pour un problème de déchetterie qui a été résolu. **Monsieur BRUGIONI** explique que les déchets ainsi recueillis ont été refusés lors de leur dépôt à la déchetterie. A force de remue-ménage tous les déchets ont été acceptés et tout est entré dans l'ordre.

**Madame CANCEMI** indique que les professionnels ont manifesté leur intérêt quant à la distribution du set de table et du guide du pêcheur.

Le Parc a travaillé avec l'Université (Stella Mare) sur le projet de comptage des populations de Corbs et mérours pour l'évaluation de l'arrêté d'interdiction de pêche de ces espèces.

Le Parc a accompagné l'IFREMER lors de prélèvement d'ADN et de larves d'espadon sur le territoire du Parc afin de définir la quantité d'espadon présente.

Le Parc a rendu un avis technique pour un tournage de film sur le territoire du Parc. A cet effet a été élaboré un document qui liste toutes les interdictions sur le territoire à destination des réalisateurs pour leur permettre de prendre toutes ces contraintes en considération.

Les agents du Parc ont pu retrouver un engin de pêche qui avait été perdu en mer.

**Madame CANCEMI** tient à présenter une vidéo sur les baleines.

Le Parc a été appelé plusieurs fois sur des pollutions. **Madame CANCEMI** revient en particulier sur les pollutions d'hydrocarbure.

**Madame CANCEMI** s'interroge sur une méthode avec les services de l'Etat afin d'agir le plus rapidement possible.

**Monsieur ROMANI** évoque la surveillance du canal de Corse par satellite. **Monsieur RICQUIERS** intervient afin de préciser que les capitaines des bateaux contournent la surveillance satellitaire en nettoyant leurs cuves la nuit par exemple, et en plusieurs fois, ce qui est très difficile à déceler. Cet outil de surveillance n'est pas optimal.

**Monsieur AZARA** revient sur la mer de déchets de plastique relayée sur les réseaux sociaux et s'interroge sur la provenance de ces déchets

**Madame CANCEMI** précise qu'il n'y a pas d'île mais énormément de déchets dans le fond. Elle précise que la provenance est multiple, de France, Italie, Liban (déchetterie à ciel ouvert) Turquie. Le Président est entré en contact avec la Toscane pour collaborer afin de définir les quantités. Il faut continuer à travailler avec tous les acteurs qui produisent le plastique mais c'est en amont que cela se passe.

**Monsieur BRUGIONI** souhaite revenir sur la problématique du port de Centuri et l'odeur produite par la décomposition des posidonies. **Madame CANCEMI** lui demande où en est le dossier de dragage. Monsieur BRUGIONI l'informe qu'il a déjà envoyé 45 demandes qui sont restées vaines. Madame CANCEMI rappelle la complexité du dossier, aussi le Parc va essayer de prendre le dossier dans son ensemble et le traiter au mieux.

**Monsieur BURGIONI** soulève le problème et le risque de santé publique qui va se poser.

**Madame RENAUT** rappelle qu'au moment de l'autorisation de travaux, l'ARS avait donné des prescriptions très strictes pour la manutention des posidonies extraites, elle confirme qu'il s'agit bien d'un problème de santé publique.

Il en est conclu qu'il suffirait que le port de Centuri soit dragué.

## 4. Questions diverses

### 1. Commission halieutique

- Réunion de l'ensemble des acteurs et forces vives du territoire en lien avec les ressources halieutiques : pêcheurs professionnels, pêcheurs de loisir, scientifiques, etc.
- But : aborder les différentes problématiques identifiées sur le territoire et les étudier en concertation afin de trouver des solutions adaptées
- La première commission halieutique aura lieu la première quinzaine de novembre
- Cette commission est une action inscrite dans le plan de gestion et répond directement aux finalités (objectifs à 15 ans)

**Madame CANCEMI** propose une réunion début novembre avec des points à mettre à l'ordre du jour. Elle demande à ce que les points à mettre à l'ordre du jour soient envoyés par mail.

Une commission halieutique est une réunion à laquelle doivent siéger des membres du conseil de gestion, en priorité il faudrait que soient représentés des pêcheurs professionnels mais aussi des plaisanciers.

**Monsieur ROMITI** rappelle la difficulté pour les pêcheurs professionnels dont la pêche encadrée. Il souhaiterait que la pêche récréative se fédère et déclare ses captures. Il tient à rappeler que la Corse est la seule île de Méditerranée où on trouve encore du denti.

**Madame CANCEMI** propose que dans ces thématiques complexes, le Parc se nourrisse des expériences passées (réserve de Bunifaziu). Elle propose de discuter en commission halieutique de la mise en place d'une déclaration de pêche pour tout pêcheur de loisir et pourquoi pas la mise en place d'un quotas, ce qui éviterait également le commerce illégal.

**Monsieur ROMITI** indique qu'en Italie ou en Espagne le quota est fixé à 5kg par jour et par bateau ou une prise de 5 kg.

### 2. Stratégie mouillage

- Rédaction d'un document de synthèse présentant les différentes zones identifiées comme prioritaires (couple Habitat/pressions) et la réglementation associée au mouillage
- Réunion avec les maires des 27 communes concernées
- Organisation d'un séminaire sur le thème du mouillage en 2020 sur le territoire du Parc
- Mise en place des mouillages et études préalables grâce à l'AMI MarHa

Une proposition cohérente sera proposée pour la fin de l'année, qui regroupera des solutions différentes en fonction des thèmes de la petite, moyenne et grande plaisance.

Le 04 octobre 2019, les communes seront informées afin qu'elles puissent donner des indicateurs sur la fréquentation de leur baie. Des priorités seront alors établies.

**Madame RENAUT** : priorisation pour l'arrêté de mouillage « grande plaisance ».

### **3. Stratégie de gestion du système plage**

- Rédaction d'un document de synthèse
- Réunion avec les maires des 27 communes concernées
- Mise en œuvre d'un partenariat avec le BRGM
- Gestion spécifique et adaptée des plages du Parc

La solution pour toutes les plages ne sera pas trouvée en une année, cela prendra plusieurs années.

Le document de synthèse du groupe de travail (OEC ; DDTM, BRGM) est validé saison par saison afin de prendre en considération la nature, l'humain, etc.

**Monsieur NOVELLA** rappelle que lors de la réunion portant sur les posidonies il a été évoqué le concept de plage écologique qui permettrait de préserver l'environnement. En effet, il faudrait trouver un circuit de recyclage suite à l'enlèvement des posidonies.

**Madame CANCEMI** indique que plusieurs années ont été nécessaires pour expliquer que les posidonies sont importantes (érosion). Si on retrouve le discours d'il y a 15 ans avec le recyclage les gens vont s'y perdre. Les posidonies doivent rester dans leur milieu naturel.

**Monsieur NOVELLA** propose de tester des engins écologiques qui existent déjà (type moissonneuse / batteuse) sur une plage. Il revient sur les zones humides en bordure de plage à Petracurbara, à Cagnanu au lieu-dit Misincù, à San Fiurenu à la Roya : il faudrait un travail d'information sur l'importance des zones humides. Il serait intéressant de faire venir quelqu'un de l'ONEMA. Les zones humides sont oubliées, cela impacte sur toute la mer.

**Madame CANCEMI** indique que les zones humides qui sont sur le territoire du Parc vont être caractérisées. La première zone humide étudiée sera celle de Fiume Santu qui dispose d'une bonne connexion avec la mer. Ce travail sera effectué progressivement.

**Monsieur ROMITI** lève la séance à 17h15.

---

**Tableau des décisions et délibérations**

---

	<b>Intitulé</b>	<b>N° délibérations</b>
<b>Délibération</b>	<b>Le compte-rendu du Bureau du 17 Juin 2019 est approuvé à l'unanimité.</b>	<b>PNMCAA_BUR_2019_16</b>
<b>Délibération</b>	<b>Le Bureau adopte à l'unanimité les trois demandes de subvention relatives à l'enlèvement et la remise en place des banquettes de posidonies</b>	<b>PNMCCA_BUR_2019_17</b>
<b>Délibération</b>	<b>Le Bureau adopte à l'unanimité l'aide allouée à l'association Cap Corse Handicap</b>	<b>PNMCCA_BUR_2019_18</b>
<b>Délibération</b>	<b>Le Bureau adopte à l'unanimité le contrat de parrainage avec le club nautique de Macinaggio</b>	<b>PNMCCA_BUR_2019_19</b>



## Annexe 1.

Quorum : 12

<b>Commissaires du gouvernement</b>	<b>Membre titulaire</b>	<b>Représentant</b>
Le Préfet de Haute Corse	François RAVIER	Laurent BOULET
Le Préfet maritime de la Méditerranée	Laurent ISNARD	
<b>Représentants de l'État et de ses établissements publics</b>	<b>Membre titulaire</b>	<b>Représentant</b>
Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse	Daniel FAUVRE	Maélys RENAUT
Le directeur départemental des territoires et de la mer de Haute-Corse	Laurent BOULET	
<b>Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupes compétents</b>	<b>Membre titulaire</b>	<b>Membre suppléant</b>
Collectivité de Corse	Gilles SIMEONI	François SARGENTINI
Collectivité de Corse	Anne-Laure SANTUCCI	Juliette PONZEVERA
Communauté de communes du Cap Corse	François MAZOTTI	Jean-Toussaint MORGANTI
Communauté de communes du Nebbiu Conca d'Oro	Claudy OLMETA	Marie-Laure BEGNIS
Associations des maires et présidents de communautés de communes de Haute-Corse	Ange-Pierre VIVONI	Paul-Vincent FERRANDI
<b>Représentants de l'association « Finocchiarola – Pointe du Cap Corse »</b>	<b>Membre titulaire</b>	<b>Membre suppléant</b>
Association Finocchiarola-Pointe du Cap Corse	David BRUGIONI	Honorine NIGAGLIONI
<b>Représentants des organisations représentatives des professionnels</b>	<b>Membre titulaire</b>	<b>Membre suppléant</b>
Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Corse	Gérard ROMITI	Jessica DIJOUX
Entreprises prestataires de loisirs	Louis AZARA	Franek LIVRAGHI
Professionnels du nautisme	Stéphane CLÉMOT	René BERRY
Association de gestionnaires de port de plaisance	Bernard CESARI	Pierre-Jacques de BERNARDI
<b>Représentants des organisations locales d'usagers de loisirs en mer</b>	<b>Membre titulaire</b>	<b>Membre suppléant</b>
Associations de pêcheurs plaisanciers adhérentes à une fédération nationale	Jean-Jacques RIUTORT	Daniel BOUNIOT
Associations de plaisanciers	Thierry CHOLET-ALLEGRI	Guy CHAZEAU
<b>Représentants des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel</b>	<b>Membre titulaire</b>	<b>Membre suppléant</b>
Associations agréées de protection de la nature	Christian NOVELLA	Michelle FERRANDINI
Asso. active dans le domaine de l'éducation à l'env.	Jean-Valère GERONIMI	Céline LABBÉ
<b>Personnalités qualifiées</b>	<b>Membre</b>	<b>procuration donnée à</b>
Mammifères marins et tortues marines	Catherine CESARINI	Jean Jacques RIUTORT
Sciences sociales	Paul-Marie ROMANI	